

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis N° 13/2020

Château-d'Oex, le 15 septembre 2020
Greffe + Travaux_0134 + 611_Préavis édités +
Réfection route L'Etivaz_emo

Demande de crédit pour la réfection de la route communale en traversée de localité à L'Etivaz

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite votre autorité pour une demande de crédit en vue de la réfection totale de la route communale en traversée de localité à L'Etivaz.

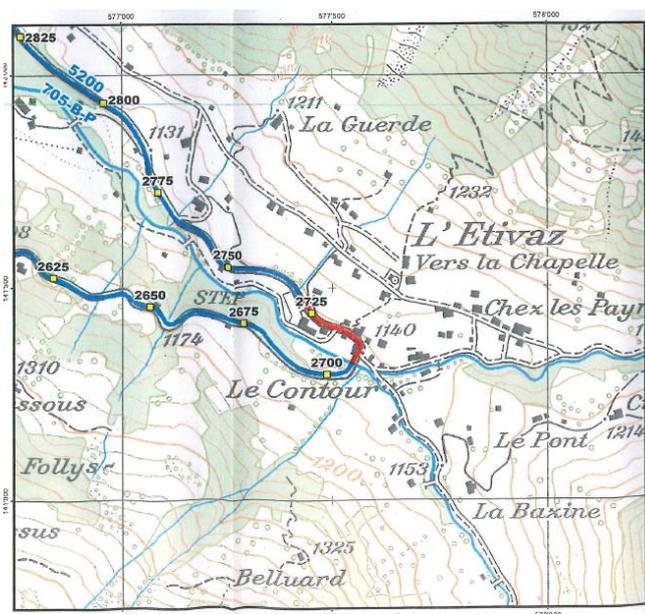
 Etat de Vaud / DIRH Direction générale de la mobilité et des routes 			
Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)			
Château-d'Oex			
Date	Dessin	Echelle	N° Plan
29.07.2014	SF	1:10'000	323-2
<small>Q:\Vpp\Arrogis\Entretien\Traversées de localité\LT-Château-d'Oex.mxd</small>			

Route cantonale

-  hors traversée de localité
-  en traversée de localité

Système de repérage de base

-  Point de repère intermédiaire
-  Point de repère début et fin d'axe



PREAMBULE

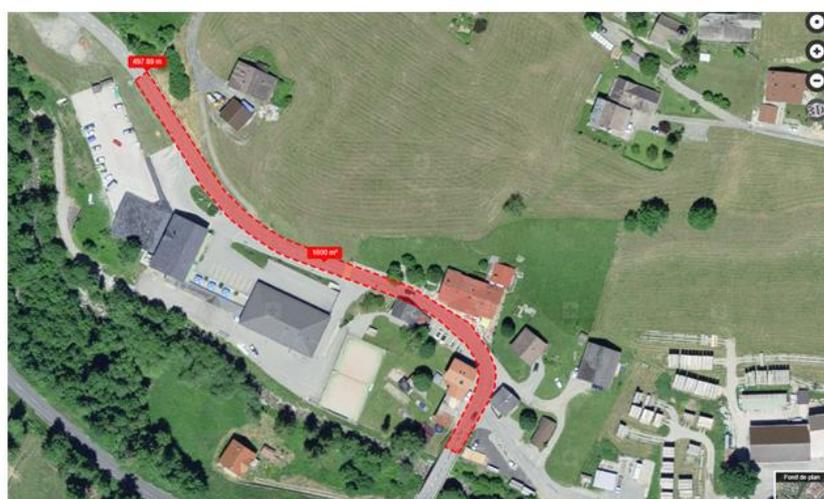
Dans le cadre du remplacement des conduites d'adduction et turbinages des eaux du Pays-d'Enhaut, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit la réfection complète de l'ancienne conduite d'eau potable existante, secteur compris entre les sources de la Molaire et des Maulatreys ainsi que depuis L'Étivaz jusqu'aux Bornels.

De plus, la Confrérie des eaux des Follys envisage également, en synergie avec ce projet, le remplacement de la conduite d'eau, secteur « carrefour des vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide – Caves de L'Étivaz ».

En outre, il est important de relever que la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) prévoit, pour sa part, la réfection de la route cantonale, secteur Les Bornels entrée de L'Étivaz.

La municipalité, au vu de l'ampleur de ces travaux (total 1'700 m², dont 1'050 m² à charge de la commune), a décidé de prévoir la réfection complète du solde de la chaussée non touchée par les travaux ci-dessus, y compris les murs et récolte des eaux de surface, secteur entre le carrefour des vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide et entre les panneaux d'entrées de localité.

Par ailleurs, afin de répondre aux différentes interventions émises par des citoyens du hameau de L'Étivaz, la municipalité a réservé, dans ce préavis, un montant de CHF 50'000.00 TTC en lien avec la mobilité, objet qui devra encore être traité en collaboration avec le canton.



Coordonnées projet : 2'577'500 / 1'141'400.

NATURE DES TRAVAUX

Les travaux routiers à charge de la commune sont les suivants :

- renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier limité à la chaussée
- renforcement, reconstruction, aménagement et correction : couches de liaison et de base et/ou de fonction, système d'évacuation des eaux de chaussée
- renforcement et reconstruction de la fondation de chaussée (coffre), ouvrages d'art, murs de soutènement sur le domaine public.
- honoraires relatifs aux études et à la surveillance des travaux subventionnés.

A relever qu'une partie de ces travaux pourra bénéficier d'un subventionnement cantonal.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Les travaux à charge de la commune devront faire l'objet d'une demande de subvention, en bonne et due forme, auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Cet objet est soumis à une procédure de consultation préalable auprès de la DGMR, consultation qui seule définira l'ensemble des exigences liées à cette réalisation.

A noter encore que l'ensemble des travaux prévus par la commune fera partie intégrante de l'appel d'offres en procédure ouverte en lien avec les travaux du Service de l'eau de la Ville de Lausanne et de la DGMR.

Les travaux débuteront au printemps 2021, ceci pour autant que les différents partenaires soient aux bénéfices des autorisations requises.

COUT DES TRAVAUX

Travaux routiers	CHF	341'700.00 TTC	
./. Subventionnement DGMR ~ 45%	<u>CHF</u>	<u>153'700.00 TTC</u>	CHF 188'000.00
Mobilité douce TTC			<u>CHF 50'000.00</u>
Coût total de l'ensemble des travaux TTC			<u>CHF 238'000.00</u>

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage à voter ce crédit sachant qu'il s'agit de travaux importants entrepris en partenariat avec l'ensemble des services cités ci-dessus.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal N° 13/2020 du 15 septembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection de la route communale en traversée de localité à L'Etivaz.
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 391'700.00
- C) De financer** ce montant :
 - Par une subvention à recevoir estimée à CHF 153'700.00.
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour le solde de CHF 238'000.00, si nécessaire
- D) D'amortir** :
 - L'investissement net de CHF 238'000.00 sur une période de 20 ans, à raison d'environ CHF 11'900.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 2'499.00 au taux moyen actuel de 1.05%.
- E) D'autoriser** la municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 septembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :****Eric Grandjean****Eliane Morier**